

Commune de St Georges la Pougé

Délibération N° 2022-25

En date du 11 octobre 2022

Concernant Délibération autorisant un dépôt de dossier de demande de subvention pour des travaux au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

L'an Deux Mille vingt-deux, le 11 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la salle des conseils sous la présidence de Madame POITOU Delphine, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 7 octobre 2022

Présents : POITOU Delphine, BIDAULT Bernard, BENARD Claire

Absent excusé : Michel BOURE qui donne pouvoir à Mme POITOU

Absents non excusés : Mr DEQUEIROS Cédric, LAPLANCHE Patricia, COSTE Joël, FONTAINE Christophe, FAVRE Valéry

Monsieur BIDAULT Bernard a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représenté	Votants	Exprimés	pour
9	3	1	4	4	4

ROUTE VC6 (Bournazeau à RD 45)

Ces travaux sont nécessaires afin d'améliorer les routes dont certaines présentent un état de dégradation avancé. De plus, il est nécessaire de sécuriser les transports scolaires qui utilisent ces mêmes routes. Il est important de faciliter l'accès aux commerces de la commune de Saint Georges La Pougé.

Pour cela, la commune de Saint Georges la Pougé souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Montant des travaux 69 210.94 HT soit 83 053.13 TTC

Sources	Montant	Taux
Subvention DETR	27 684.37€	40%
Fonds Propres	41 526.57€	60%

FCTVA 13 842.19 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTÉ l'opération de et les modalités de financement
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Fait le 25 octobre 2022

**La Maire,
Delphine POITOU**



**Le secrétaire de séance
Bernard BIDAULT**

*Certifié exécutoire par la
Maire compte tenu de la
transmission en préfecture
le 27/10/2022 et de la
publication le 27/10/2022*